Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 4 Chaâbane 1445
14 Février 2024

N° 20

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **307**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **308**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **312**
Homologation de résolutions **313**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **314**
Avis aux créanciers..... **319**
Convocations
Sociétés anonymes **321**
Divers
Avis au public..... **322**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Election du Président Directeur Général

Tunisie Electroménager - T E M

SA au capital de 262.500 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0006882X

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den Tunis, le 5 Février 2024, sous le n°24800501 quittance n°M010947, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 7 Février 2024, sous le n°20249521, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- L'élection de Madame Hager Elloumi Chakroun en tant que Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2024T00140SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Tunisie Electroménager - T E M

SA au capital de 262.500 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0006882X

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 5 Février 2024, sous le n°24800499, quittance n°M010942, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 7 Février 2024, sous le n°20249521 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025 :

- Madame Hajer Elloumi Chakroun.

- Monsieur Tarak Elloumi.

- MT Elloumi SA.

2024T00141SANB2

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société anonyme

Au capital de 13 352 620 Dinars

Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique : 0000495 N

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 02/01/2021, enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis le 28/01/2021 sous le n°21800776, Quittance n°971, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 02/02/2021 sous le n°20219544. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Abderrahim Tmar en tant que nouveau Président du conseil d'administration pour toute la période restante de son mandat en tant qu'administrateur.

2- Nomination de M. Walid Ben Said en tant que nouveau Directeur Général pour une période de trois ans (2021-2022-2023).

3- Nomination de M. Sabeur Ksibi en tant que nouveau Directeur Général Adjoint pour une période de trois ans (2021-2022-2023).

2024R00313SANB2

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société anonyme

Au capital de 13 352 620 Dinars

Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique : 0000495 N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10/4/2023, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 5/9/2023 sous le n°23704394, Quittance n°M062124, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 6/02/2024 sous le n°20249038. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2021, et affectation du résultat dudit exercice au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021.

4- Renouvellement des mandats de trois administrateurs pour trois ans (2022-2023-2024) à savoir; M. Sami Hachicha, M. Abderrahim Tmar et la Caisse des Dépôts et Consignation «CDC»,

5- Nomination de M. Souhail Hachicha, M. Mehdi Khouaja et M. Kais Hachicha en tant que nouveaux administrateurs pour une période de trois ans (2022-2023-2024).

2024R00314SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société anonyme

Au capital de 5 900 000 Dinars

Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0000495 N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14/6/2021 enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis le 24/6/2021

sous les n°21804091 Quittance n°5503, et en vertu de la Déclaration de Souscription et de Versement enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 9/8/2021 sous le n°21804932 Quittance n°6522, l'augmentation du capital social de la Société L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE de la somme de sept millions quatre cent cinquante-deux mille six cent vingt dinars (7452 620 DT) a été définitivement réalisée. Le capital social de la société L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE, passe ainsi de la somme de : cinq millions neuf cent mille dinars (5900 000 DT) à la somme de treize millions trois cent cinquante deux mille six cent vingt dinars (13 352 620 DT).

Dépôt : Un exemplaire de chaque acte précité ainsi qu'un exemplaire de la liste des souscripteurs ont été déposés auprès du RNE le 26/8/2021 sous le n°202179525.

2024R00315SANB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES POINTS DE VENTE

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 Dinars

Siège social : 24/26, Place 14 Janvier 2011 - Tunis - Tunisie

Identifiant Unique RNE : 373086 V

Matricule fiscal : 373086 V/P/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2023 et enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi, en date du 4 janvier 2024 sous le n°24800083 quittance n°M001244, et dont un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 26 janvier 2024 sous le récépissé de dépôt n°20246406, il a été décidé ce qui suit :

- La réduction du capital d'un montant d'un million huit cent trente et un mille cinq cent (1.831.500) dinars le ramenant de la somme d'un million huit cent cinquante mille (1.850.000) dinars à dix-huit mille cinq cent (18.500) dinars. Cette réduction est à réaliser par la réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf (99) Dinars et ce, en la ramenant de cent (100) dinars à un (1) dinar.

Pour le Conseil d'administration Le Président

Etant donné que la réduction du capital a pour objectif de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif de la société diminué à la suite de pertes, l'assemblée générale décide qu'aucun versement ne sera effectué au profit des actionnaires.

- La modification de l'article 6 des statuts en conséquence de la résolution relative à la réduction du capital.

La présente publication tient lieu d'avis conformément à l'article 309 du code des sociétés commerciales.

2024400277SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

KOSHK GLIBETT

SARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : 141, Rue El Khir, Nouvelle Médina, 2063 Ben Arous

MF : 1728984A/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2023, enregistré à la recette des finances d'El Yesminett en date du 5 Février 2024, enregistrement n°24500533, quittance n°M008476, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises de Mégrine en date du 8 Février 2024, récépissé de dépôt n°20249751, quittance n°2024F47573254, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Madame Sonia Ben Salem en tant que liquidateur de la société. Le siège de la liquidation est fixé au 141, Rue El Khir, Nouvelle Médina, Ben Arous. Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains du liquidateur au siège de la société.

2024R00317SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de procuration de M. Jalel Ben Hédi Khiari, titulaire de la carte d'identité nationale 04624998, délivré le 18/5/2019.

Par Mr Iskandar ben Hédi Khiari, propriétaire de l'unique 1054254/Z, il a vendu et transféré tous les actifs commerciaux de la tente préparée pour la vente de fruits secs en détail, avec ses éléments matériels et moraux, située dans le quatrième place de l'îlot devant le septième bâtiment du Syndicat des Propriétaires de Résidence des Immeubles des Résidents de la Marina Yasmine Hammamet, à Monsieur Marwan ben Mohammed Ben Khalifa, titulaire de la carte d'identité nationale n°06266926 demeurant dans la maison de Moussa Sidi El Jdidi, Hammamet 8050 Nabeul, par l'intermédiaire de l'avocate Lobna Al-Ghazouani, dont le bureau est situé à l'immeuble Salam, rue Habib Bourguiba, Hammamet.

Selon le contrat légalisé de signature le 12 et 18/01/2024 enregistré, le numéro M018936, numéro d'immatriculation 24200643, est arrivé au bureau financier à Hammamet le 31/01/2024.

Les objections seront acceptées par l'agent, M. Jalal AlKhiari, à son siège :

18 rue ras errajaa essalah cité Ezzouhour 4 Tunis 2052

Publié le 9/02/2024 au journal la Presse.

2024T00131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 31 janvier 2024 sous le numéro 2400338 quittance n°M008476 Mr. Ahmed Ben Belgacem Ben Amor Hamza demeurant au 89 avenue 2 Mars - Ezzahra a vendu à Mr Hatem Ben Hassen Ben Lakhdhar Bouslimi la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de Bizerte Boumhel Bassatine connu sous le nom de «CAFE ROUTANA».

Les oppositions seront traduites devant le Maître Chokri Nasri Avocat au 05 place Mongi Bali 4ème étage - bureau n°16 - Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cet avis.

Annonce publiée au journal Echourouk du 9/2/2024.

2024T00144FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé daté le 19/01/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchena le 25/01/2024 quittance n°M011323, enregistrement 24200371. Mr Hssan Ben Hatab Ben Salah Sahli a vendu à Mme Dalila Bent Aich Fridhi la totalité des parts indivises du fonds de commerce équivalant à la moitié avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente des matériels électriques général sis à l'avenue 7 Novembre Actuellement avenue de la Liberté Fouchena ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Nadia Majri à son bureau sis à l'avenue de la Liberté Mhamdia Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 7/02/2024.

2024R00303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente rédigé par le maître Salem Jaouane en date du 5/02/2024, enregistré à la recette des finances Hammam Chatt sous n°24200264 Quittance n°M005596 en date du 7/02/2024, Société OMEGA VOLAILLES, Matricule Fiscal n°1586380/M/N/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Ahmed Mrabet, titulaire de la CIN n°06293693, a vendu à la Société VOLAILLES MARKET HAMMAM CHATT, Matricule Fiscal n°1854430/Z/N/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Ahmed Mrabet, titulaire de la CIN n°06293693, la totalité du fonds de commerce destiné à la Vente Volailles et Dérivés nommée El Mazraa, sise à 120 Avenue 07 Novembre Bir El Bey Hammam Chatt, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 10 Février 2024.

2024R00305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé le 16 janvier 2024 et enregistré à la recette des finances de Kelibia en date du 19/01/2024 sous le n°24200198, quittance n°M006924, Mme Dalel Bent El Mekki Lengliz a cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Mohamed Yacine Ben El Mekki Marnissi ayant comme activité principale alimentation générale situé à l'avenue Mongi Ben Hmida Kelibia. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds et aussi chez l'Avocat maître Mhemmed Hmaid, au siège de son bureau sis à 173 rue Ali Belhouene Kelibia dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 10 février 2024.

2024R00308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/02/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 02/02/2024 Quit n°MO19933 Enreg 24200688 Mr Dridi Anis résident à l'Avenue Ezzouhour Siliana a vendu à Mr Saidi Mohammed Mehdi résident à rue Othmen Ibn Affan avenue Saada Fahss Zaghouen la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Moncef Bey Hammamet exploité comme FAST FOOD.

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été aussi faite aux journaux «La Presse» et «Assahafa» en date du 8/02/2024 annonce n°2400752.

2024R00309FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 30/01/2024 et enregistrée à la recette des finances Kalaa Kebira le 5/02/2024 sous n°24200313 Quittance n°10549, Mme Souad Bent Ali Weslatti CIN n°05512986, a vendu à Mme Fatiha Bent Fradhj Ben Mabrouk CIN n°02931485, la totalité du fonds de commerce situé à Rue Farhat Hached Kalaa Kebira Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 12/02/2024.

2024S00186FCCC2

Vente de parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 29/1/2024 signé le 02/02/2024, le 5/02/2024, le 6/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le

7/02/2024 enregistrement n°24200855 quittance n°M011297, Mme. Habiba bent Ali Djomaa, titulaire de la carte d'identité nationale n°03852663, demeurant au 30 Rue Hsan Brahem Ezzahra Mahdia, M. Souhaiel Ben Hsan Mrabet titulaire de la carte d'identité nationale n°03968048, demeurant au 30 Rue Hsan Brahem Ezzahra Mahdia, M. Kais Ben Hsan Mrabet titulaire de la carte d'identité nationale n°08276419, demeurant au 30 Rue Hsan Brahem Ezzahra Mahdia, ont vendu toutes leurs parts indivises du fonds de commerce sis Place de Kairouan Avenue Habib Bourguiba Mahdia exploité pour le commerce des vêtements prêts à porter et des tissus avec ses éléments corporels et incorporels, à Melle Leila Bent Hsan Mrabet titulaire de la carte d'identité nationale n°03997140 demeurant au 30 Rue Hsan Brahem Ezzahra Mahdia, et Mme Ines Bent Hsan Mrabet titulaire de la carte d'identité nationale n°08658978 demeurant au 01 Rue Erriadh Zouila Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être déposées dans les délais légaux auprès du rédacteur du contrat de vente Maître Mohamed Anouar Helali avocat auprès de la cour d'appel, et ce, dans son cabinet sis 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100.

Publié le 9/02/2024 au journal Achourouk sous le n°IP624/52 et au journal le Quotidien le 9/02/2024 sous le n°IP624/12.

2024S00189FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite acte notarié du 7/02/2024 rédigé par les deux notaires Maître Hajer Bihmane et Maître Olfa l'Mhiri le 5/02/2024 enregistré à la recette des finances de Sousse le 7/02/2024 sous le numéro MO09244 il résulte que Monsieur Samir Mhatheb Ben Belgacem Ameri titulaire de la cin n°01578615 daté du 29/12/2022 propriétaire d'un restaurant sis Hakim Moro Sousse a donné à sa femme Fatma Bent Hassen Ben Choueib Saafi titulaire de la cin n°05568924 délivrée le 15/12/2008 secrétaire chez ingénieur expert sis à la rue Docteur Moro Sousse tout le fonds de commerce à rue 18 Janvier immeuble Ksia Sousse qui lui appartient d'après un contrat de location daté le 13/01/2010 enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 date de 23/01/2010 numéro quittance 5317 numéro d'enregistrement 10300169 immatricule fiscal k 1142305 et leur ancien numéro a09279832023 selon le contenu de registre de commerce daté du 5/02/2024.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué ou le fonds de commerce est exploité.

Un extrait du présent avis a été publié aux journaux quotidiens (le Quotidien et Echourouk) du 9/02/2024.

2024S00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 30/01/2024 et enregistré à la recette des finances avenue Chihia Sfax le 01/2/2024 quittance n°M007050 enregistrement n°24200161 Mme Safa Masmoudi a vendu à Mr Mohamed Amine Chérif la totalité de son fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et ses dérivés de toutes sortes au local situé à la Route de Teniour klm 7.5 Rue Djemel 3041 Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de la vendeuse Mme Safa Masmoudi dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Le Temps" du 8/02/2024 Numéro PS240076.

2024X00172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 22/01/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/01/2024, quittance n°M011446, enregistrement n°24200650, Madame Sana Yahia a vendu à Mr Makram Elbez, le fonds de commerce d'un café, sis à Oualegh délégation Houmt Souk Jerba.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds, entre les mains de la vendeuse, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 4/02/2024.

2024400272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 19/1/2024 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 30/01/2024 sous le n°24200811 quittance n°15268 la société Pasta Bellagio, SUARL inscrite au registre de commerce sous le n°A1723892 et demeurant au 07 Rue Ukraine a cédé à la société CASA Di Bellagio, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n° C1762296 et demeurant à espace Tunis Bloc B Montplaisir 1073 le fonds de commerce exploité dans le local sis au 02 Rue Ukraine Ennasr 1 Ariana centre ville 2037.

Les oppositions au paiement du prix seront notifiées à l'acheteur ayant élu son domicile sis au 02 Rue Ukraine Ennasr 1 Ariana centre ville 2037 dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié le 9/02/2024 aux journaux "le Quotidien" et "Echourouk".

2024400275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing par Maître Boussabat Imed le 5/6/2021 et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 16/6/2021 quittance n°M033626 enregistrement n°21205402.

Mme. Chayma bent Chedly Aguerbi titulaire de la CIN n°04817062 a vendu à Mme. Leyla bent el Hédi ben Ali Kadhkadhi titulaire de la CIN n°07931950 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout commerce sis au 95 rue Souki Belkhir Tunis.

Toutes les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur sis au 38 rue Al Gasrine Cité Ibn Khaldoun - Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 13 Février 2024.

2024400279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 22/01/2024 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 23/01/2024 (Quittance n°M008228), enregistrement (n°24200249), Slim Tajouri (Cin n°14432839) a vendu à Alaa Hmem (Cin n°09827968) un fonds de commerce consistant en un café sis à la rue de l'Environnement Menzel Temime avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse de l'acheteur sise à la rue Abulkacem Chebbi Menzel Temime et à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3 février 2024.

2024400282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Haykel El Aouini en date du 8/01/2024, enregistré à la recette des finances El-Menzah VI, quittance sous n°M012200, enregistrement n°24200622 du 24/01/2024 - Mme Mayssa bent Ahmed Hmila Epouse Radhouane Essebai, titulaire de la carte d'Identité Nationale N°09007903 du 13/9/2013 a vendu à Monsieur Mohamed Amine ben Taher Ben Mohamed Ali El-Ouertani, titulaire de la carte d'identité nationale n°07491410 du 17/01/2022 la totalité du fonds de Commerce qui lui appartient MA2, MA 1 sis à l'Avenue Hédi Nouira Résidence El-Fel-Ennaser II - Ariana avec ses éléments corporels et incorporels pour commerce quincaillerie électricité.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de vingt jours (20j) à partir de la date de la publication de cet avis (à l'adresse de Fonds de Commerce indiquée ci-dessus) publié au journal le Quotidien le 31/01/2020.

2024400286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 10/01/2024 et enregistré le 26/01/2024 sous le n°24200365 reçu n°M006727, Mrs Othman et Ghaith fils de Adel Ghozi ont cédé à Mr Mohamed Zaibi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à 4 rue Thaalbi à Bizerte connu sous le nom crypto café.

Les oppositions doivent être adressées à maître Hajjem Sofien à son étude : 01 rue Moncef Bey Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue française "le Quotidien" paru le 6/2/2024.

2024400290FCCC2

Location gérance libre

Location d'un local commercial

Par acte SSP en date du 10/01/2024 enregistré à la Recette des Finances d'El Jazira Tunis le 6/02/2024 sous le n°04727290 reçu n°M010113.

Monsieur Noureddine Ben Ahmed Mhiri a loué à Monsieur Aymen Mtiri le local commercial sis à la rue sidi Bou mandil centre commercial n°11 1er étage Tunis destiné à la vente en gros de produits divers et ce à partir du 01/01/2024 au 31 décembre 2027.

Cet avis a été déposé au journal Achourouk du 8/02/2024.

2024T00126FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat de location de gérance libre daté le 11/1/2024 enregistré à la recette des finances Hammamet le 30/01/2024 quittance n°M017758, enregistrement n°24300602. Mr Khaled Ben Chadhli Ben Ali Chhida a loué à Mr Nader Ferjani le fonds de commerce entant que gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Cafeteria le Passage sis à l'avenue Tahrir Hammamet.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/02/2024.

2024R00310FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25-12-2023 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 17-01-2024 sous le n°24300244 quittance n°M005129.

Mme Emna Bint Ali Kamoun a loué à Mme Salma Bint Ali Bin Bou Haloul la totalité du fonds de commerce destiné à salon de thé sise à l'avenue les orangers Khzema Sousse suite au contrat de location fait le 6-12-2008 enregistré à la recette des finances sous le n°9201435 avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une période d'une année de 01-01-2024 à 31-12-2024.

Il a été publié dans le journal le Quotidien en date du 11-2-2024.

2024S00194FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24/01/2024, Quittance n° 6210, Enregistrement n°24300471, la société Smay Liz - société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Bilel Ben Ibrahim Znaki, CIN n°04527028, a loué à la société Nader Exploitation des cafés - société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Nader Ben Mohamed Ben Mohamed Hadef Lasoued, CIN n°09994553, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce exploité au Café et Restaurant, sis au Magasin B5 Résidence Bisness Bloc A Lac Windermere les Berges du Lac - Tunis.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 10 Février 2024.

2024400278FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du 12 janvier 2024 enregistré à la recette des finances El Manar en date du 22 janvier 2024, quittance n°M006175, enregistrement n°24300259.

Mr Mohamed Ben Mokhtar Mkadem titulaire de la carte d'identité n°04759509 délivrée le 7 novembre 2013, MF unique n°0446892X, a loué à la société Tolède Ancienne Services MF : 1787507B la gérante Mme Dorsaf Bent Mohamed Ben Bachir Gharbi titulaire de la carte d'identité n°08718868 délivrée le 11 septembre 2023 la totalité du fonds de commerce, tous les éléments corporels du salon de thé sis au 42 rue 6670 El Omrane Supérieure 2092.

Toutes les oppositions se font au bureau de Maître Mr Taoufik Ben Ouaghrem sis Immeuble Ezzitouna 96 Avenue la Liberté Belvédère Tunis 2 Etage et 39 rue Cologne, 1002 Tunis à partir de la publication de la présente location du fonds de commerce dans un délai de 20 jours au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 13 février 2024.

N°B2497162012

2024400285FCCC3

Résiliation d'un contrat

Suite à un contrat de résiliation signé le 18/01/2024 et enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira quittance n°M006404 enregistrement n°24300828.

Mr. Lassaad ben Ghorbal titulaire de la C.I.N. n°00148484 annonce la résiliation de contrat entre lui et la société La perle de Tunisie son M.F : 1321163M représentée par son gérant Mr. Lassaad ben Ghorbal titulaire de la C.I.N. n°00148484 du fonds de commerce destiné pour la production des artisanats sis au 20 rue souk Ettrok Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 13 février 2024.

2024400289FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement pour agricole

Suivant assemblée générale constitutive réunie le 12/10/2023 il a été constitué le groupement de développement pour agricole

Nom : El Ksar - Oued Ezzitoun

Siège social : Ksar Echikh - Medjez El Beb

Domaine d'activité : eau potable

Zone d'intervention : Ksar Echikh Oued Ezzitoun

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°295 du 22/12/2023

Président : Hatem Ennasri

Trésorier : Abdelaziz Bouzidi.

2024T00128APSF1

Groupement de développement pour agricole

Suivant assemblée générale constitutive réunie le 14/12/2023 il a été constitué le groupement de développement pour agricole et de pêche

Nom : El Mostakbel Hidous

Siège social : Hidous

Domaine d'activité : eau potable

Zone d'intervention : Hidous délégation de Medjez El Beb - gouvernorat de Béja

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°299 du 25/12/2023

Président : Kamel Eddine Hidoussi

Trésorier : Ahmed Hidoussi.

2024T00130APSF1

Groupement de développement pour agricole

Suivant assemblée générale constitutive réunie le 13/12/2023 il a été constitué le groupement de développement pour agricole

Nom : Ettaaoun - Ellouaytia

Siège social : Ellouaytia - Ejedidi

Domaine d'activité : eau potable

Zone d'intervention : Ellouaytia - Ejedidi

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°298 du 25/12/2023

Président : Wael Arfaoui

Trésorier : Fethi Trabelsi.

2024T00132APSF1

Groupement de développement agricole

Suivant assemblée générale constitutive réunie le 13/12/2023 il a été constitué le groupement de développement agricole

Nom : El Wifek - Mabrouk Ejemal

Siège social : Mabrouk Ejemal - Toukaber

Domaine d'activité : eau potable

Zone d'intervention : Mabrouk Ejemal - Toukaber

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°297 du 25/12/2023

Président : Ridha Ben Hassen Taboubi

Trésorier : Fathi Ben Nacer Nassri.

2024T00133APSF1

Groupement de développement agricole

Suivant l'assemblée générale constitutive réunie le 15/12/2023 il a été constitué le groupement de développement agricole

Nom : Ettrabelsia - Chaouech

Siège social : Ettrabelsia - Chaouech

Domaine d'activité : eau potable

Zone d'intervention : Ettrabelsia - Chaouech

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°300 du 25/12/2023

Président : Mohamed Amine Trabelsi

Trésorier : Ali Trabelsi.

2024T00134APSF1

Groupement de développement pour agricole

Suivant l'assemblée générale constitutive réunie le 15/12/2023 il a été constitué le groupement de développement pour agricole

Nom : Kbar Erroum

Siège social : Chaouech

Domaine d'activité : eau potable

Zone d'intervention : Chaouech

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°301 du 25/12/2023

Président : Monji Toukabri

Trésorier : Houcine Harbi.

2024T00135APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club Boxing Kébili

Spécialité : Boxe

Siège social : 3 Rue de l'Oasis 4200 Kébili

Numéro du téléphone : 51518512

Président de l'association : Ali Hammadi

Trésorier : Mohamed Blidaoui

Secrétaire général : Mohamed Necib.

Objectif :

L'objectif de l'association est de former et encadrer les jeunes, de les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques, et de les conduire vers les plus hauts niveaux sportifs et éthiques. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la fédération affilier.

2024R00287APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Sportive de l'Institut Supérieur de Biologie Appliquée de Médenine (ASISBA)

Siège de l'association : Institut Supérieur de Biologie Appliquée Route Djorf B.P : 522 - Médenine 4119

Président : Mr Hédi Zaïdi

Secrétaire général : Mr Mohamed Baâka

Trésorier : Mr Mustapha Neji

Objectifs : L'association a pour objectif de former et d'orienter les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités sportives physiques et techniques dans le but de les faire progresser vers des hauts niveaux sportifs et moraux. Nous nous engageons également à participer à diverses compétitions sportives sous la tutelle de l'université tunisienne dans laquelle notre association est impliquée.

Spécialités : Football (sport et travail).

2024R00292APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Organisation «Disciplinés à la loi»

Objet : droits de l'homme

Adresse : 15 rue 2 Mars Tataouine

Objet :

- Contribuer à diffuser et à consacrer la culture de la conscience de la suprématie du droit.

- Contribuer aux efforts visant à consolider les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté.

Président : Mohamed ben Saad El-ardhaoui.

Secrétaire générale : Faiza Tayeb

Trésorière : Farah Fitouri

2024R00316APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association «Le Cavalier»

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes, les encourager à participer à des activités sportives et développer leurs capacités sportives et physiques, notamment en sport équestre.

Siège : Espace familiale «le Cavalier» - Route de Kroussia 4070 M'Saken

Carte N° : 75-11/2023

Correspondance : N°630 du 7/02/2024

Président : Mohamed Fathallah

Secrétaire Général : Sameh Younes

Trésorière : Asma Younes.

2024S00191APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

RESIDENCE ERRAOUDHA 1

Rue Mosquée Erraoudha, La Soukra

Suivant PV daté du 24/12/2023 enregistré à la recette des finances

Borj Louzir du 02/02/2024 sous le numéro 24700502 quittance n°M011878 déposée à la municipalité de la Soukra le 11/01/2024 sous le numéro 146, il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire :

Mr Elhedi Elkenzizi : Président.

Mme Nadia Elbannouri : Trésorière.

Mr Mohamed Bassem Mellouli : Secrétaire général.

2024T00124APSF2

Election de syndic résidence Dorra,

Rue Mehrez Chairat Cité Ennasr 2

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du dimanche 28 Janvier 2024, et enregistré à la Recette des Finances El Menzah 6 le 2 février 2024 sous le numéro M24700931, quittance n°M017129, ont été réélus Mme et Mrs :

Aya Omrani : Présidente du syndic

Chiheb Belhassen : Trésorier

Chokri Mahjoub : Membre

Fathi Boussoffara : Membre

2024400287APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques en folle enchère

Par le tribunal de 1ère instance de Tunis 1

Etude Maître Ben Abdelkader Nabil

Avocat à la cour de cassation

17 rue d'Algérie Tunis

Tél : 98.323.060 / 71.327.563

Matricule fiscal : 432576 PAP000

Partie poursuivante en folle enchère : Mme Wahida Riahi, son domicile situé au 15 rue Taher Ben Achour cité Ennasr Mnihla.

Saisissant : l'immeuble sis au 35 Rue Elweed cité Ibn Khaldoun, Tunis objet du titre foncier 1320135 Tunis dénommé «RIAHI» d'une superficie totale de 179 m composée de trois logements indépendants.

Les débiteurs saisis :

1) Hichem Riahi demeurant au 35 rue el weed cité Ibn Khaldoun, Tunis.

2) Saber Riahi : demeurant au 35 Rue el weed cité Ibn Khaldoun, Tunis.

3) Les héritiers de M Mohsen Riahi : sa veuve Salwa Riahi et ses enfants Molka, Ahmed et Norhène.

Demeurant au 35 Rue Elweed Cité Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdelkader Nabil Avocat à la cour de cassation, 17 Rue d'Algérie Tunis 1000.

Jugement prononçant la vente aux enchères de l'immeuble sis au 35 Rue el weed cité Ibn Khaldoun Tunis dénommé «RIAHI»; le jugement civil définitif n°9994 du 22 Avril 2021 prononcé par la chambre civile auprès de la cour de 1ère instance de Tunis.

Identification de l'immeuble : l'immeuble situé au 35 Rue Elweed cité Ibn Khaldoun Tunis objet du Titre foncier 1320135 Tunis dénommé «RIAHI».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cents quatre vingt treize mille deux cents deux dinars (293. 202. 000d), et ce hors les frais taxés qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Les enchères sont protées par l'intermédiaire d'un avocat par ceux qui ont consigné le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

Date et lieu d'adjudication : la vente aura lieu le 12/3/2024 à 9h du matin et ce qui suit à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis 1 sis au palais de la justice avenue Bab Bnet - Tunis.

Celui qui voudra participer aux enchères peut visiter l'immeuble à tous les horaires par prise de contact avec l'avocat poursuivant Maître Nabil Ben Abdelkader.

2024T00127VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

MF : 000PA509587N

hachichaimedavocat@gmail.com

Le poursuivant : AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal : La société KELIBOIS Société à responsabilité limitée RC n°B122942001 dont le siége social est à la Rue Tahar Sfar Kelibia.

La partie saisie : Mohamed Ben Ahmed ben Hamed gérant d'une société cin n°1801938 demeurant à la rue Tahar Sfar cité El Bousten Kélibia.

Domicile élu chez Maître Ihab ben Rajeb avocat rue Lac Turkana immeuble Nour le Lac 3ème étage bloc B le lac Tunis (en sa qualité de débiteur).

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée Melk Mohamed d'une superficie de 697 m² objet du tf n°623621 Nabeul.

La totalité de la propriété dénommée Melk Mohamed d'une superficie de 689m² objet du TF n°623622 Nabeul.

La totalité de la propriété dénommée Melk Mohamed d'une superficie de 698 m² objet du t.f n°623623 Nabeul Les dites propriétés consistent en un terrain abritant une villa située à la zone touristique Kelibia el Mansoura composée d'un RC composée d'un garage 2 cuisines hammam et un 1er étage composé d'un salon salle à manger salon de thé une cuisine salle de bain toilette et un 2ème étage composé de 6 suites la villa est composée d'un bâtiment à usage d'habitation structure en bois

composé de deux étages le 1er étage est composé d'un salon et 3 chambres à coucher une cuisine 2 douches le 1er étage est composé d'un salon la superficie totale est de 1074 m² le bâtiment principal villa 840 m² le bâtiment en bois 200 m² la buvette 26 m² le hammam extérieur est 8 m² et une piscine tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

5.803.100.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Il est à signaler que le loyer du dit immeuble pendant les mois d'été est de 136.800,000 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le lundi le 18/3/2024 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024T00143VEPA1

Vente immobilière

Maître Zouiter Lotfi Avocat

Rue El Marifa Moknine

Tél : 73439511

MF : 791089/b

Demandeur poursuivant :

Hédi Zayati /demeurant à Ksar Helal / C.I.N.04163041.

Défendeurs poursuivis :

Mabrouk Zayati /demeurant à Rue sekilia n°9 Ksar Helal / C.I.N.01767916

Abedeslam Zayati /demeurant à Rue elitihad cité eriyadh Ksar Helal / C.I.N.04163475

Jamila Zayati /demeurant à cité nadour 2 Ksibet Mediouni / C.I.N.04174497

Avocat poursuivant :

Maître Zouiter Lotfi avocat / Rue Elmarifa Moknine.

Immeuble en vente :

Maison (ancienne) sis à rue Eljaahed Ksar Helal d'une surface de 160 mètres carrés.

Délimité :

Sud : Ali Saad / nord : rue Eljaahed / ouest : héritiers Hechmi Miledi / Est rue Sikelia comportant toutes les nécessitées.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture : 92.090d 000 Selon l'expertise de Rouan Sid datée du 29/12/2023

Date, heure et tribunal de l'adjudication :

Mercredi 13/3/2024 à 9 heures du matin et suivant, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir

Visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine.

2024S00193VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé le 4/3/2024 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance de Sousse2 palais de justice de Sousse2 à la vente de l'immeuble ci-après :

Le créancier saisissant : 1- Arfaoui Abdelkrim (CIN : 00320541) 2- Chantal Odile Camille Duchemin (passeport n°07 AH81368) ; ayant élu domicile chez Maitre Hédi BOUFARES.

Le débiteur saisi : Société Vision Immobilière et Promotion VIP identifiant fiscal n°0996249/J, siège social avenue 7 novembre rue el Maamoun Immeuble Essoussi 1er étage Hammam Sousse.

L'immeuble mis en vente et charges réelles :

- La totalité de l'immeuble immatriculé dénommé VIP2 objet du TF n°19086 Sousse sis à Hergla délégation gouvernorat de Sousse consistant d'un terrain nu grevé de 6 hypothèques inscrites le 9/11/2016 au profit BH Bank, une dette au profit de l'office de la propriété immobilière inscrite le 16/11/2021, un commandement inscrit le 25/9/2023 au profit de Elisabeta Fagrofaska

Mise à prix : 576960 dinars après réduction de 40% pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 ou Maître Hédi Boufares.

L'avocat poursuivant et visite de l'immeuble : Maître Hédi Boufares Avocat à la cassation à son étude sise à rue Chedli khaznadar Sousse.

(M.F 80180 P) Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2024S00196VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie S.A. R.C : B187881996, RNE 0000110F sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Radhia Chrayet, CIN 03076226 demeurante à Hbaila Touzeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises revenants au débiteur saisi soient 23710/11855 parts dans la propriété dénommée «saniet esseka» objet du TF n°27 Tozeur sis à délégation Tozeur ouest

gouvernorat de Tozeur (groupe de développement helbat elgharbia délégation de Tozeur en face du marché de gros d'une contenance de 23710m².

Les parts saisies consistent en un terrain d'une contenance de 11855 m² contenant : 138 palmiers de très bonne qualité, 15 palmiers aligue de très bonne qualité, 5 palmiers d'insémination, 200 citronniers, 380 figuiers, système hydraulique de 5 heures par semaine, canalisation sous terraine de 500 mètres, 30 raguarts, un dépôt de 50m², une maison de compagne de 30m², un puit de 50 mètres équipé d'électricité, un puit traditionnel et une clôture en pierre contournant le terrain de 2 façades.

L'immeuble est délimité du coté sud par la partie saisie, du coté nord par Salah Naji, du coté est par Abdelkader Najjar d'un coté et par Abdallah Guitmi de l'autre et du coté ouest par des habitations.

Mise à prix : (247.915.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 11/3/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00166VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Chokri Chniti, gérant d'une société CIN 04675258 demeurant à la zone industrielle route Elbaten chez société STIF Kairouan.

2/ Rahma Bent Mohamed Dhaw épouse Chniti CIN 04746933 demeurante à la zone industrielle route elbaten chez société STIF Kairouan.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «STIFE» objet du TF n°54917 Kairouan d'une contenance de 15081 m² sis à la zone industrielle elbaten délégation Kairouan nord gouvernorat de Kairouan.

L'immeuble saisi consiste en une usine de sélection de vêtements d'occasion (FRIP) outre des habitations.

La réception (espace d'accueil) se compose d'une entrée Sud donnant directement sur une route d'où on peut se diriger profondément vers un hall couvert sur lequel un 1er bureau d'une ouverture est et un 2ème bureau d'une entrée ouest de 1er hall se pénétrant profondément vers un espace non couvert d'une contenance de 80m².

L'administration d'une contenance de 135m² comprend une entrée d'ouverture est d'où on peut se diriger vers l'ouest à un hall couvert sur lequel surplombent 4 bureaux et un bloc sanitaire commun.

La 1ère salle de sélection des vêtements d'une contenance de 1320 m² se trouve du coté sud est de l'usine adjacent de la mosquée. Elle se compose d'un vaste espace destiné à la sélection des vêtements usagées et sur lequel surplombent un bureau et un espace réservé pour les ouvriers contenant un couloir, une salle à manger et un bloc sanitaire commun.

La 2ème salle de sélection des vêtements est d'une contenance de 1300m² sur quoi surplombe un espace réservé aux ouvriers contenant un bloc sanitaire commun, une 2ème pièce destinée pour repasser les vêtements sur lequel accède un 1er étage.

Salle de sélection de vêtements n°3 d'une contenance de 2500 m² adjacente de 2ème salle de la sélection dans la direction de l'ouest, elle contient dans son coté sud un hall sur lequel surplombe un bloc sanitaire commun lui jouxtant du coté ouest une cuisine, un couloir, un bureau et un escalier menant à un étage réservé à la salle à manger et se poursuit dans le hall à un couloir sur lequel surplombent 2 vestiaires.

Sur ce dernier couloir donne un 2ème bureau interne d'une ouverture nord lui adjacent du coté ouest un 3ème bureau d'une ouverture de sud réservé au douane lui jouxtant dans la direction de l'est un 4ème bureau d'une ouverture de l'est.

Salle de sélection n°4 d'une contenance de 1500m² adjacente au 3ème salle dans la direction de nord sur lequel surplombe un 1er entrepôt lui jouxtant vers l'est un 2ème entrepôt d'une ouverture sudiste en outre le coté ouest abrite une salle pour le lavage et séchage des souliers.

Salle n°5 : d'une contenance de 500m² adjacente au 4ème salle, établi pour les stockage de marchandises destiné à la commercialisation et à l'exportation.

Salle n°6 d'une contenance de 1300m² adjacente à la 4ème salle, destiné à la sélection de vêtements jouxtant les murs de la façade sudiste où se trouvent deux espaces pour les ouvriers.

Salle de sélection n°7 d'une contenance de 700m² adjacente au 4ème et à la 6ème salle destinée au stockage.

Salle n°8 d'une contenance de 800m² adjacente au 7ème salle destiné au sélection de vêtement usagé elle contient dans son coin nord est un bloc sanitaire commun et elle est surplombé par un bureau.

Les étages supérieure "mezzanine" d'une contenance de 2300 m² se localisent dans les salles 2.3.4.5 et 6 elles sont destinés pour le stockage de vêtement et des souliers. Concernant l'espace résidentielle, il se trouve au coin sud ouest de l'immeuble, il est réservé au propriétaire de l'usine et il se compose de 2 résidences.

La 1ère résidence est composée par un rez-de-chaussée et par 1er étage.

Le rez-de-chaussée est d'une superficie de 55m², il contient une entrée menant vers l'ouest à un hall en forme de salon dans son coin nord ouest se trouve un escalier menant au 1er étage. On se dirigeant vers le nord un couloir coule et surplombé par une seule chambre adjacente un bloc sanitaire, le toit, le sol et les murs sont construits du bois.

Le 1er étage est d'une superficie de 63 m² et on peut le pénétrer par l'escalier interne surplombant le hall, il compte un hall, 3 chambres et balcon non couvert contenant un bloc sanitaire.

La 2ème résidence : elle avoisine la 1ère et se compose d'un sous sol, un rez-de-chaussée et un 1er étage.

- Le rez-de-chaussée est d'une contenance de 64 m², il se compose d'une entrée du nord d'où on arrive vers l'ouest à un hall sous forme d'un salon, dans son coin est nord se trouve un escalier menant au 1er étage et au sous sol qui compte un bloc sanitaire traditionnel.

- Le hall contient dans son coté ouest un coin réservé à la cuisine.

- Concernant le 1er étage, il est construit de bois d'une superficie de 64m² il comporte un hall et 2 chambres.

- Concernant la cuisine externe elle est d'une contenance de 22 m², elle avoisine la 1ère résidence et elle est surplombée par un bloc sanitaire.

- Le piscine jouxte la 2ème résidence dans la direction de l'est, il s'agit d'une piscine avec tous les équipements.

- Tout l'immeuble est délimité du coté sud par une route, du coté est par la route d'où son ouverture, du coté est par pavée n° c 99 liant entre Kairouan et elbaten, du coté nord par la propriété des héritiers feu Tijeni Gribi et de l'ouest le TF n°14349 Kairouan.

Mise à prix : (8.651.350.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 11/3/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00167VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, RNE 0000110F sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Chokri Chniti, gérant d'une société CIN 04675258 demeurant à la zone industrielle route Elbaten chez société STIF Kairouan.

2/ Rahma Bent Mohamed Dhaw épouse Chniti CIN 04746933 demeurante à la zone industrielle route Elbaten chez société STIF Kairouan.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé «ELAMAL» objet du TF n°42945 Kairouan d'une contenance de 425m² composée de la parcelle n°27 sise à la rue de marrouvia lotissement almanar de l'AFH route de Tunis Kairouan.

Il consiste en une villa de modèle américain composée de rez-de-chaussée et de 1er étage. Le rez-de-chaussée est composé d'une entrée surplombant la rue, une véranda non couverte liée par un entrepôt non couvert d'une porte extérieure donnant sur une rue, un espace contenant une véranda couverte, un hall, un hall menant au 1er étage, deux salons, une cuisine, un coin destiné à la restauration, un couloir et un bloc sanitaire.

La superficie de 425 se devise en 160m² couvert et 265m² non couvert.

Le 1er étage couvre 170m² il compte un hall surplombé par une 1ère chambre contenant un vestiaire, une salle de bain et un balcon et par une deuxième chambres surplombé par un salon, une salle de bain et un hall en direction de l'ouest où on arrive au couloir surplombé par une 3ème chambre d'une 2ème porte menant au balcon.

L'immeuble est délimité du sud et de l'est par la propriété d'autrui, du coté nord par la rue de marrouvia et du coté ouest par la rue de niami.

Mise à prix : (787.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 11/3/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud

3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00168VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet de Maître Maazoun Kamel

Avocat Immeuble Intilaka - Sfax

Partie poursuivante : Nader Dagdoug ayant choisi son adresse au cabinet maître Maazoun Kamel immeuble Intilaka bloc "A4" 2ème étage Sfax.

Partie saisie : Ali Aloulou, titulaire de la Cin n°05259371, demeurant au 67, Rue Houssin Bouzayen pic ville Sfax 3000.

L'immeuble destiné à vendre : la totalité d'un terrain d'une superficie de 648 m² clôture de tous les cotés limité du coté nord et Est et ouest par des voisins et du coté sud par une Rue d'où son entrée.

Le terrain englobe une villa moderne haut standing d'une superficie couverte de 260 m² et un studio équipé d'une cuisine au coin sud ouest. Elle comprend aussi un local technique au coin nord ouest. La villa comprend un salon et salle séjour et un couloir marbrés et 3 chambres avec des placards avec carrelage de luxe et 2 salles de bains en parterre et mur en céramique et une cuisine et réservoir d'eau pluviale. Les toits habillés en faux plafond en plâtre. Elle comprend aussi un escalier menant à la terrasse, une véranda du coté sud et une véranda du coté nord. Les vitres sont en aluminium avec rideaux de bonne qualité les portes sont en bois noble. L'éclairage est par des lustres et lampes. L'immeuble est équipé par des caméras de surveillance de tous les cotés et par la climatisation centrale. L'immeuble est lié par les réseaux publics d'électricité et gaz et eau potable et assainissement.

Mise à prix : 683.760.000 D.

Date et lieu de la vente : la Vente aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 Avenue Ahmed Aloulou la matinée du lundi 13/3/2024 à partir du 9 heures matin.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif. Plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00169VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40% du prix

Selon l'article 425 du cpcc

L'immeuble qui va être décrit sera vendu au sein du tribunal de première instance de Sfax2 zone 3 rue 4 Ahmed Aloulou prés succursale CNSS Sfax, chambre des ventes immobilières, le 13/3/2024 selon l'affaire n°1650 à 9h du matin et suivantes :

Le poursuivant : Ahmed ben Mokhtar Kanoun, ouvrier, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05287213, domicilié à la Rte Manzel Cheker km 3.5 Sfax représenté par son avocat Maître Elleuch Foued rue Abou Kacem Chebbi Rex palace n°503 Sfax MF n°168788Y/AP/000.

Les poursuivis : 1)- Dalinda bent Ahmed Kanoun 2)- Wassila bent Taher Chaker 3)- Lobna Bent Mokhtar Kanoun 4)- Nadia bent Mokhtar Kanoun 5)- Riadh ben Mokhtar Kanoun.

Leur profession : travail à la maison, le dernier ouvrier, domicilié à la Rte Menzel Chaker Km 3.5 Sfax, le bien proposé à la vente est un terrain comprenant un bâtiment situé sur la Rte de Manzel Cheker Km 3.5 Sfax d'une superficie d'environ 1254 mètres carrés est délimité selon le poursuivant au Sud par Salem Bou Sabbah et à l'Est par Ahmed et Ameur Zitouni et Ziadi à l'Ouest par Ali Kanoun et au Nord par une impasse. Le terrain comporte deux maisons mitoyennes l'une est ancienne, l'autre est relativement moderne.

L'habitation ancienne, son sol est en ciment, ses murs sont plâtrés et peints, son toit est en béton armé, il comprend : Deux chambres, cuisine, une toilette, et une salle de bain, son toit est en béton armé, ses murs en pierres son sol en ciment et un majel. Cette habitation ouvre sur une véranda.

La deuxième maison relativement moderne comprend une entrée un couloir, trois chambres, une véranda, son sol en carrelage avec une cuisine équipée son sol en parterre, ses murs en faïences équipées d'électricité et de l'eau comme c'est décrit dans le rapport qui a fixé la mise à prix.

Mise à prix : 265 500,000 Dinars après déduction du prix de 40 % en application de l'article 425 du cpcc en plus des frais taxés par le tribunal égal à 2929,712 dinars le 24/1/2024 et des frais de publicité qui seront fixés lors de l'audience.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix.

N.B : il est possible de visiter l'immeuble chaque jour aux heures de travail.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00170VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

M.F : 182910Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur

Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, Identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : La Société de Promotion Immobilière GMACH FRERES, SARL, inscrite au RNE sous le n°09139482, dont le siège social et à Ennasr 2, avenue Hédi Nouira Résidence EL FEL, gouvernorat de l'Ariana.

Sa 2ème adresse : Rue de la Bourse n°33, Résidence ZRAD, appartement A 33 Les Berges du Lac 2 - La Marsa Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près de la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F.176881 Tunis dénommé «Nihel» d'une superficie de 1456 m² sis Sidi Hssine Sijoumi Gouvernorat de Tunis consistant en un terrain sur lequel est construit 2 immeubles de 4 étages chacun :

Immeuble 1 : réparti comme suit : Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 255 m² 1er étage d'une superficie de 255 m² - 2ème étage : 235 m² - 3ème étage 200 m² - 4ème étage 170 m² consistant en des appartements.

2ème Immeuble : Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 575 m² réparti en chambre de gardien et 5 appartements - 1er étage : 500 m² réparti en 6 appartements - 2ème étage : 470 m² réparti en 6 appartements - 3ème étage 390 m² réparti en 5 appartements - 4ème étage 320 m² réparti en 4 appartements.

Les 2 immeubles sont en état de futur achèvement.

Mise à prix : (1.881.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (18 Mars 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de «Tunis 2» à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400281VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocate à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 510047/E/A/P/000

Tél : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mme Monia Bouali - Avocate, titulaire de la CIN n°05156518 demeurant :

1- 4 Bis Rue 9258 Jbel Jloud Ouardia Tunis.

2- Villa n°51 - 1ère tranche Résidence Ksar Logement Sprols Mhamdia Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocate à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit d'une villa n°51 habitation individuelle, tranche 1, projet 162A Résidence Ksar Mhamdia, sis à l'angle de 2 rues : Rue Grombalia et Rue menant à la route principale locale conduisant vers Birin, bâtie sur un terrain clôturé d'une superficie totale de 153.42 m². il s'agit d'une construction constituée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 45.40 m² qui se compose d'un jardin à l'entrée, un salon, WC, une douche, une chambre à coucher, une cuisine et un jardin arrière et latéral qui dispose d'un couloir en ciment entourant la maison. Une partie de la fondation construite en béton du ciment.

Mise à prix : Cent cinquante huit mille dinars (158.000.000 DT).

Date et lieu de la vente : Jeudi le 14 Mars 2024 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfakh.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024400283VEPA1

Avis aux créanciers

Vente d'un immeuble (local commercial) appartenant à la Sté SMAK

IU : 765394 J

Maître el HENI Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SMAK, dans le cadre de l'affaire n°350 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession de l'immeuble édifié sur le titre foncier n°177392 Tunis nommé "ZAFIR 88" d'une superficie 229,5 m² sis au centre commercial Zaphir Place Palestine la Marsa.

Les personnes intéressées pour l'achat de l'immeuble sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le

11/03/2024. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Assahafa et La Presse en date du 6/02/2024.

2024T00136VEPA2

3ème avis de cession

Société «SAHARA EVASION» HOTEL «TAMAGHZA PALACE»

Capital social : 4.440.000 DT

Siège social : Avenue Mohamed Badra 1073 Immeuble L'émeraude - Tunis Montplaisir

Identifiant unique : 0031310H

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 21/3/2019 sous le n°773, il a été décidé la cession de la société «SAHARA EVASION» en totalité à des tiers et la nomination de l'expert Mr Nizar Alouini en tant que contrôleur d'exécution pour finir l'opération de cession en vertu d'un cahier des charges rédigé pour ce motif", et la décision du Tribunal réuni dans la Chambre de la Choura le 19 Janvier 2024 d'autoriser le retour des annonces conformément à la Loi et de recevoir les offres dans un délai d'un mois à compter de la date des avis. Toute personne intéressée pourra retirer le cahier des charges contre paiement de 250 dt non remboursable auprès du cabinet du contrôleur d'exécution Mr Nizar Alouini sis au 18 rue Ibn Koutaiba El Menzah 7 Ariana. Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «ne pas ouvrir» au nom de Mr le contrôleur d'exécution, soit par voie postale et ce au plus tard le 29 Février 2024 ou directement au cabinet de Mr le contrôleur d'exécution au plus tard à 17 heures. L'enveloppe extérieure ne doit pas contenir aucune indications sur l'identité de l'offrant et doit mentionner «confidentiel A ne pas ouvrir», offre d'achat Société «Sahara Evasion» S.A «Hôtel Tamaghza». Pour plus de renseignement contacter les numéros suivants : 71 755 592 / 71 232 112/52 513 811.

2024T00138VEPA2

Clôture de la faillite

Sté G and G

RC : B2418802007

MF : H0996159

Zone de Menzel Jemel Bizerte

Syndic de faillite : Mourad Enneifer (04 rue d'Alger Bizerte 7000)

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Bizerte, le 30/11/2023 sous le n°656, est prononcé la clôture de la faillite de la société G and G pour insuffisance d'actifs.

2024T00139VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

Tribunal de 1ère instance de Nabeul

Affaire N°56/2023

En Vertu de la décision émanant du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 17/07/2023, ordonnant l'ouverture des procédures de distribution de la somme de neuf mille cinq cent cinquante dinars (9.550dt000) consignée à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul sous le n°M019702 datée du 01/3/2019 et suite à la demande de distribution effectuée par l'ATB au nom de son représentant légal et par l'assistance de Maître Dalenda Aouem Sahnoun son avocate demeurant dans son cabinet rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3ème 2ème étage B3.1 Montplaisir Tunis.

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la somme sus-indiquée doit produire, à peine de forclusion, dans les trente jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel ses titres de créance par avocat au greffe du tribunal.

Cette annonce a été rédigée selon les dispositions des articles 464 et 466 du CPCC.

L'article 468 CPCC prévoit «dans les 30 jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la disposition des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

2024R00306VEPA2

Désignation d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°14428 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 26/01/2024, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99 961 170) est désigné liquidateur judicaire chargé de la répartition de l'héritage du feu Ajmi Mizouri entre les héritiers qui se compose d'un appartement et de 4 locaux commerciaux sans titres fonciers sis à la rue Ariha à la Corniche à Sousse et d'une voiture immatriculée sous n°4255TU133.

2024S00195VEPA2

Société TELNET TECHNOLOGIES SA

Capital social : 1.500.000 DT

Siège social : immeuble Ennour centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant unique : 0942100S

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance d'Ariana en date du 2/2/2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokded Zoghlami et Mr Faouzi ben Salem en tant que mandataires judiciaires de la société TELNET TECHNOLOGIES SA sous le contrôle du juge commissaire Mme Malek Hamas.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. tél 71.889.549 fax : 71.889.621).

2024400273VEPA2

Avis d'appel d'offre

Cession judiciaire de la société

«BIOFISH»

Identifiant unique : 113908N/A/M/000

Capital social : 2.000.000

Siège social : N°05 rue Lac Mâlaren - Berges du Lac

Le contrôleur de justice de la société «biofish» Badreddine Aifa lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la société «biofish» et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision du juge de l'entreprise au tribunal de première instance de Tunis et son aval relatif au cahier des charges daté du 7/02/2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, doit acheter le cahier des charges et voulant prendre un rendez vous de visite est invité à se présenter au bureau d'administrateur judiciaire maître Aifa Badreddine sis à la : rue Abou Baker al Bakri, immeuble oxer 2, 3ème étage - B3.5 - Montplaisir - Tunis/ tél : 71.906.068/23.322.507

Date limite : au plus tard le 22/3/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

2024400276VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire à réunir extraordinairement

STAROIL

S.A au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR, GP1 Rte de Sousse Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 0001898J

N° CNSS : 11184-29

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire à réunir extraordinairement le 8/3/2024 à 10h au siège de la société à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration

2) Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes

3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024T00142SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 Mars 2024 à 12 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

2) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R00301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeitla "BYZACENE"

S.A. au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Rue des Lacs Mazurie, résidence SILAC, les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1015819 Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeitla "BYZACENE" sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 mars 2024 à 10 heures du matin à Tunis, au siège social de la STS SICAR au Centre Urbain Nord, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

9. Pouvoirs pour formalités de publication légale.

2024400284SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BEST INVEST

Intermédiaire en Bourse

Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A au capital social 1 000 000 DT

Identifiant Unique : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Messieurs les actionnaires de la société «BEST INVEST» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 Mars 2024 à 16h, au siège social à Montplaisir 45 avenue du Japon. Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'année 2023.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2023.

3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

5. Affectation du résultat de l'année 2023.

2024400288SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Ali Ben Belgacem Ben Rhouma titulaire de la CIN n°00487771 déclare la perte du titre de propriété n° 8605 pour le titre foncier n°158736 Tunis sis à El Omrane Supérieur.

Suivant certificat de perte de centre de sûreté nationale de cité Ibn Khaldoun le 20/11/2023 n°1215.

Cette annonce a été parue aux journaux Essabah et Le Temps du 9/02/2024.

2024T00129DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Fathi Ben Salem Ben Mansour Chewi avise le public qu'il possède la totalité de parcelle de terrain de superficie 495 m² avec construction sise bardimes charki Kerkinah limité au sud par Salem Chawi à l'est Habib Chewi au nord Mohamed Chewi à l'ouest impasse suivant un contrat de vente daté le 8 mars 2003 dressé par les notaires Houcine Torki et Malek Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X00171DIVD2

Avis

Mr Mohsen Kobaa annonce que son titre de propriété d'une part indivise du coté EST d'un borj situé à la route Gabès klm 3 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X00174DIVD2